



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Réf. :2023_05_03_PSSOH_FA_Avis_Projet_parc_photo
voltaïque_Wallers
Service Risques
Unité Sous-Sol
Affaire suivie par : Faithi ABOUDOU
Tél. : 03 20 13 65 88
faithi.aboudou@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le 17 mai 2023

**Avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
Service Risques (PSSOH)**

Objet : Avis sur le permis de construire PC 059 632 22 C005 déposé dans le cadre d'un projet de centrale d'aménagement d'un parc photovoltaïque sur la commune de Wallers (59)

Réf : Courriel de demande d'avis en date du 14 avril 2023 émis par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Dans le cadre du dépôt permis de construire PC 059 632 22 C005 d'un projet d'aménagement d'un parc photovoltaïque, situé sur la commune de Wallers (59), vous nous avez demandé, par courriel du 14 avril 2023, de bien vouloir vous adresser notre avis concernant ce projet.

GEODERIS, l'expert de l'État, a déterminé et cartographié les aléas miniers liés aux anciens travaux miniers du bassin minier du Nord Pas-de-Calais. De manière à faciliter cette étude, le bassin houiller a été scindé en cinq zones. La commune de Wallers (59) est située dans la zone 3 de l'étude de notre expert GEODERIS qui a déterminé et cartographié les aléas miniers liés aux anciens travaux miniers dans le Nord Pas-de-Calais. Les cartographies sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Zone-3>. Un porter à connaissance de l'étude des aléas miniers a été fait le 13 et 26 juillet 2012 auprès de cette commune.

Les aléas miniers et les anciens ouvrages miniers identifiés sur la parcelle B 186 sur laquelle le PC a été déposé sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

	Évaluation des aléas miniers de type de mouvements de terrain au droit des puits				Évaluation des aléas miniers de type de mouvements de terrain au droit des galeries de service	
	Prédisposition à l'effondrement				Tassement	
Puits		Niveau d'aléa	Incertitude	Rayon	Niveau d'aléa	Zonage
Lambrecht 1	Sensible	Fort	3 m	8 m	Faible	Emprise + 8m
Lambrecht 2	Sensible	Moyen	3 m	8 m	Faible	Emprise + 8m

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48 - Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Il convient donc de prendre en compte ces aléas pour ce dossier. Les prescriptions adaptées à chaque type d'aléa correspondent à la doctrine interdépartementale DDTM 59 et 62 de préconisation en matière d'urbanisme dans les zones d'aléas miniers. De plus, il convient de consulter les règlements d'urbanisme applicables et les servitudes mises en place pour tous les aménagements et activités prévus dans ces zones.

Les éléments transmis indiquent que le porteur de projet a bien identifié les ouvrages et aléas miniers précités dans le cadre de son projet d'aménagement d'un parc photovoltaïque. Il convient néanmoins de rappeler que la **présence des puits cités supra présentant des aléas d'effondrement de niveau moyen et fort rendent la zone inconstructible dans la zone d'aléa de 8 m autour des deux puits. En outre,**

il convient malgré tout de

- **un accès aux deux puits d'une largeur de 4 m doit être maintenu depuis les voies de circulation à tout moment du jour ou de la nuit et à toutes périodes.**
- **un périmètre de sécurité d'un rayon de 10 mètres est appliqué autour des deux ouvrages permettant aux services de l'État et au Département de Prévention de Sécurité Minière (DPSM) d'assurer leur mission de surveillance, et éventuellement la réalisation de travaux de mise en sécurité. Ce périmètre est inconstructible. Il convient donc au porteur de projet de consulter le DPSM du BRGM situé à Billy-Montigny afin de mettre en place toutes les dispositions et garanties nécessaires d'accès aux ouvrages pour la bonne exécution de leur mission de prévention et surveillance.**

À noter également le fait qu'il est recensé sur une parcelle jouxtant parcelle B 1861, une zone d'aléa tassement de niveau faible lié au bassin de Lambrecht de la concession d'Anzin.

Ainsi, dans l'éventualité où des aménagements sont prévus dans les zones d'aléas de niveau faible lié à la présence de galeries de surface et au bassin à schlamm, il conviendra de vérifier d'une part si ces aménagements sont compatibles avec l'aléa minier identifié, et d'autre part de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter tout phénomène susceptible d'aggraver le risque. Le cas échéant, la responsabilité du porteur de projet pourra être engagée en cas de dommages et les travaux de mise en sécurité pourront vous être imputés.

À cet effet, concernant les risques relatifs aux galeries, la réalisation de forages autour et dans ces zones pourrait permettre de les localiser. Préalablement à ces forages, nous vous invitons à consulter les archives minières situées au Département Prévention Sécurité Minière (DPSM) du BRGM à Billy-Montigny. Par ailleurs nous souhaiterions être tenus informés des résultats de ces investigations.

Enfin, pour votre bonne information, concernant la présence d'ouvrages miniers (puits, sondage de décompression etc), il est utile de rappeler que :

- une attention particulière doit être portée aux travaux effectués près des ouvrages afin de ne pas les endommager et de ne pas remettre en cause leur stabilité.
- dans le cadre de futurs aménagements ou modifications d'aménagement situés dans ou à proximité des zones d'aléas miniers, il est nécessaire de consulter les services de la DREAL au cas par cas (notamment le service Risques) et le DPSM afin d'obtenir les éléments (plans, archives, servitudes mises en place etc.) nécessaires à la réalisation des travaux dans de bonnes conditions vis-à-vis des ouvrages et des risques afférents à leur présence. Le site de renseignements miniers du DPSM situé à l'adresse suivante <http://rmelcarto4.brgm.fr> peut également vous permettre d'effectuer une demande d'informations minières.
- dans le cadre d'une modification d'accès aux ouvrages ou d'un changement de propriétaire, les servitudes et actes notariaux devront être mis à jour.

Pour le Chef du service Risques et par délégation,
Pour le Chef du pôle Sous sol et Ouvrages
hydrauliques et par délégation,
La Cheffe de l'unité Sous sol,

Sarah MAUROUX

44, rue de Tournai - CS 40 259- 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48- Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)